

# L'ex-juge Louise Arbour appuie sa fille, candidate pour le NPD

Hugo de Granpré, La Presse, le 7 juillet 2015

(Ottawa) Une avocate fédérale qui a décidé d'être candidate aux prochaines élections malgré le refus de la Commission de la fonction publique a obtenu un appui de taille: celui de sa mère, l'ancienne juge à la Cour suprême du Canada Louise Arbour.

Emilie Taman, procureure au Service des poursuites pénales du Canada, conteste devant la Cour fédérale le refus de la Commission de lui accorder l'autorisation d'être candidate. Le procès est prévu pour le 1er septembre.

## Une candidate décidée

Mais la femme de 38 ans, et mère de trois enfants, a décidé de ne pas attendre avant de s'engager en politique et a remis son téléphone et sa carte de sécurité à son employeur vendredi et aussitôt commencé à faire campagne pour l'investiture du NPD dans la circonscription d'Ottawa-Vanier.

Elle espère déloger le député Mauril Bélanger, qui représente ce château fort libéral à la Chambre des communes depuis plus de 20 ans. Mais elle devra auparavant convaincre les militants néo-démocrates de lui accorder leur confiance: d'autres personnes ont déjà soumis leur candidature.

Pour sa mère, Louise Arbour, le choix ne fait aucun doute: «Je suis convaincue que tous ceux qui la connaissent, et ceux qui la connaîtront prochainement, seront d'accord avec moi qu'elle est la mieux située pour représenter les gens d'Ottawa-Vanier dans un gouvernement néo-démocrate», a-t-elle écrit sur la page Facebook de sa fille.

Mme Taman explique que ce sont les attaques du gouvernement Harper contre les tribunaux et la Cour suprême qui l'ont notamment décidée à se lancer en politique active. Elle a elle-même travaillé à la Cour pendant trois ans. «Je me suis dit: je peux faire quelque chose, je peux m'engager», dit-elle.

## Autre point de vue

La Commission de la fonction publique a vu les choses autrement. En raison de leur devoir d'impartialité, les fonctionnaires fédéraux doivent obtenir le feu vert de cet organisme s'ils veulent être candidats dans des élections au Canada. Cette demande ne précise pas le parti pour lequel l'employé souhaite se présenter. Mais la Commission s'est rendue aux arguments de

l'employeur voulant que les procureurs occupent une position trop importante et, surtout, trop visible pour compromettre leur apparence d'impartialité.

L'Association des juristes de Justice, le syndicat qui représente Me Taman et près de 3000 de ses collègues, a contesté cette décision devant la Cour fédérale, au motif qu'elle contrevient à ses droits constitutionnels.

L'avocate ignorait hier quelles seraient les conséquences de sa décision, même si elle est consciente qu'elle pourrait lui coûter son emploi.

Claude Provencher, autre avocat du gouvernement fédéral et ancien directeur général du Barreau du Québec, est dans une position semblable: la Commission lui a refusé le droit de se présenter pour les libéraux de Justin Trudeau dans une circonscription de Laval. Il conteste aussi cette décision devant la Cour fédérale, mais a choisi de rester en poste.